

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-065 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**ABC CONTROLE  
50 rue Sauveur Tobelem  
13007 MARSEILLE**

**SIREN : 412641680**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-065 rév. 9**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/06/2017**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/05/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries,  
*Pole manager - Building / Industries,*

**Diane JARRY**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-065 Rév. 8.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-065 Rév. 8.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-065 rév. 9

Organisme d'inspection accrédité :

**ABC CONTROLE**  
 50 rue Sauveur Tobelem  
 13007 MARSEILLE

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N° 1 - ÉLECTRICITÉ

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>1.1 - Installations Électriques</b>	
<p>1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail #</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires</li> <li>➤ Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)</li> </ul>	<p>           Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants            Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques            NF C 15-100 Installations électriques à basse tension            NF C 13-200 Installations électriques à haute tension            NF C 13-100 Postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution public HTA (jusqu'à 33kV) et normes d'application particulière associées NF C 13-101, NF C 13-102, NF C 13-103            NF C 15-150-1 Enseignes à basse tension et alimentation en basse tension des enseignes à haute tension (dites "tubes à néon")            NF EN 50107-1 (C 15-150-2) Installations d'enseignes et de tubes lumineux à décharge fonctionnant à une tension de sortie à vide assignée supérieure à 1kV mais ne dépassant pas 10 kV            NF C 15-211 Installations électriques à basse tension - Installations dans les locaux à usage médical            NF C 17-200 - Installations électriques extérieures            Guides UTE associés aux normes techniques            Textes rendus applicables par les référentiels            Code du Travail articles R.4226-14 et R.4722-26            Code du Travail article R.4226-16         </p>

<p>1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ a) Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité</li> <li>➤ b) Vérifications techniques en phase exploitation des installations électriques et d'éclairage de sécurité</li></ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>
--	---

## Section Inspection

<b>Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée</b>
--

<b>IMPLANTATIONS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>TELECOPIE</b>
MARSEILLE	50 rue Sauveur Tobelem 13007 MARSEILLE	04 91 93 16 46	04 91 42 49 17

Date de prise d'effet : **01/06/2017**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Alexandre LE HENRY**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-065 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS
---

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031
---

<a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--